

# Des plans de pilotage pour les établissements

Conrad van de WERVE

Comme le prévoient l'Avis n°3 du Pacte pour un enseignement d'excellence ainsi que le « décret fourretout », les plans de pilotage des établissements vont progressivement se déployer. Élaborés par les directions avec leur équipe éducative sous la responsabilité de leur PO, ces plans, qui viseront à mettre en place un nombre limité de stratégies, seront établis pour une durée de six ans, puis évalués par un service de l'Inspection. Les fédérations de PO assureront, pour leur part, le soutien à la conception et à la mise en œuvre des stratégies d'établissements.



Photo : Marie-Thérèse Liège

La mise en place des plans de pilotage se fera en trois vagues : 2018, 2019 et 2020. Pour les deux premiers trains, les écoles pourront s'inscrire de manière volontaire dans la démarche. Concrètement, chaque fédération de PO sera chargée de remettre au gouvernement,

pour fin juin 2017, une liste d'écoles qui scolarisent 1/3 des élèves de son réseau.

En cas de manque ou d'excédent d'écoles candidates, un critère supplétif pourra jouer. Dans le premier cas, l'autorité publique désignera des écoles de grande

taille afin de compléter le cadre. Dans le second, les écoles de plus petite taille seront retirées de la liste. À cet effet, un appel sera fait à tous les établissements volontaires dès que des informations plus précises seront disponibles.

En pratique, les écoles qui entreront dans la démarche dresseront d'abord un état des lieux de leur situation, avant de rédiger leur plan de pilotage sur base d'un canevas préalablement établi par l'Administration. Ces établissements seront alors amenés à sélectionner un nombre limité de stratégies à mettre en place parmi les treize proposées dans le « décret fourretout ».

## Aide spécifique

Pour les aider à rédiger et à mettre en œuvre ces plans de pilotage, les directions de l'enseignement fondamental bénéficieront, un an avant leur entrée dans le dispositif, d'une aide spécifique sous forme d'une augmentation (*encore en discussion au moment d'écrire ces lignes*) du montant actuel de 23 EUR par élève. En clair, les écoles qui s'engagent pour 2018 percevront ces nouveaux moyens dès septembre 2017. Au secondaire, des moyens complémentaires sont prévus pour les établissements d'enseignement spécialisé.

« La mise en œuvre des plans de pilotage doit être l'occasion de renforcer la coopération entre les établissements », explique **Godefroid CARTUYVELS**, Secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement fondamental catholique, qui y voit une occasion de mutualiser encore mieux les moyens disponibles. « Il s'agit aussi d'éviter, là où c'est possible, que les écoles

en encadrement différencié n'aient à faire un double travail : PGAED<sup>1</sup> puis plan de pilotage, poursuit-il. Les directeurs des services diocésains devraient, ici aussi, être à la manœuvre pour aider à constituer, d'ici fin juin de cette année, une liste d'écoles volontaires cohérente. »

### Soutien aux écoles

Les fédérations, tant de l'enseignement fondamental que du secondaire, préparent un large éventail de soutien aux écoles, en termes d'accompagnement et de formation afin d'aider les directions à mettre en œuvre des démarches collectives pour ces plans de pilotage.

Au secondaire par exemple, les accompagnateurs de directions prévoient un plan spécifique d'accompagnement, préparé avec une dizaine de directeurs volontaires.

« C'est un tournant dans la gouvernance de notre système scolaire », explique **Éric DAUBIE**, Secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique. « Il convient de le négocier au mieux en vue d'assurer, progressivement, la réussite de tous les jeunes de nos écoles. Cela suppose un véritable changement de culture pour l'ensemble des acteurs. Il s'agira donc d'inscrire ces plans au cœur même de nos actions », poursuit-il.

Il rappelle que le défi ne pourra être relevé que s'il s'appuie sur une confiance suffisante à l'égard des enseignants, mais aussi des directions. ■

.....  
1. Projet général d'actions d'encadrement différencié

# Immersion linguistique Un défi pour nos écoles

Le Service formation de la FédEFoC<sup>1</sup> a organisé, le 28 avril dernier, une journée dédiée à la didactique de l'enseignement en immersion, en partenariat avec la Faculté de philosophie, arts et lettres de l'UCL. Cette journée visait à soutenir les écoles fondamentales qui organisent de l'immersion linguistique ou qui envisagent de le faire, en leur proposant de mettre à jour leurs connaissances dans le domaine, d'entendre des témoignages d'anciens élèves et de participer à des ateliers sur la didactique de l'immersion. Près de 70 enseignants et directeurs provenant de 26 écoles fondamentales ont participé à cette journée.

## Trois questions à Christine KERSTEN, conseillère en langues modernes à la FédEFoC

### Quels étaient les objectifs de cette journée ?

**Christine KERSTEN** : Dans un premier temps, s'informer. Philippe HILIGSMANN, professeur de langue et linguistique néerlandaise à l'UCL et actuellement doyen de la Faculté de philosophie, arts et lettres, nous a partagé les premiers résultats d'une enquête menée pendant deux ans auprès de 800 élèves du primaire et du secondaire sur les aspects cognitif, linguistique et socio-affectif de l'enseignement en immersion. L'étude compare les résultats obtenus par des élèves en immersion et des élèves qui suivent une filière traditionnelle. On peut déjà constater que lorsque différence il y a, elle se marque toujours en faveur des élèves en immersion.

Dans un second temps, se former à une approche intégrée langue/matière en découvrant quelques éléments du travail de Roy LYSTER<sup>2</sup>, illustrés par des exemples concrets filmés sur le terrain.

Enfin, échanger : les écoles ont pu échanger dans une logique de codéveloppement et partager les bonnes pratiques qu'elles ont pu mettre en place.

### Quelles sont les principales difficultés que rencontrent les écoles organisant de l'immersion ?

**ChK** : Pour les directions d'école, le défi réside dans le recrutement d'enseignants compétents à la fois en pédagogie et en langue-cible, mais aussi dans l'organisation de semaines où alternent les cours donnés dans deux langues différentes. Comme il existe peu d'outils pour les aider, les enseignants doivent faire preuve d'initiatives, de créativité pédagogique et d'un bel esprit d'équipe.

### Quels sont les bénéfices de l'immersion pour l'élève ?

**ChK** : Il y a évidemment le cadeau de la seconde langue, un atout indéniable dans notre contexte européen. Un bon esprit de synthèse, une organisation du travail efficace, l'ouverture à d'autres cultures, la curiosité et l'adaptabilité sont des compétences qu'on reconnaît en général aux élèves qui ont suivi un parcours en immersion. **CvdW**

.....  
1. Fédération de l'Enseignement fondamental catholique

2. Professeur à l'Université McGill de Montréal



Photo : Christine AMAER